

V 163 Bis



Conseil de Paris
Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

Vœu de l'exécutif relatif à l'optimisation et l'extension du dispositif Paris Sport Seniors

Considérant la volonté de la Ville de Paris, conformément au plan « Paris plus sportive », de favoriser l'initiation et la reprise d'activités physique pour les seniors ;

Considérant que la pratique d'une activité physique contribue à la prévention des maladies ;

Considérant que Paris a fait le choix de faire partie du réseau « ville Amie des aîné.e.s » ;

Considérant la grande réussite du dispositif « Paris sport seniors », qui proposera gratuitement 4500 places et près de 200 créneaux pour que les seniors parisiens se (re)mettent au sport en 2019 ;

Considérant les difficultés rencontrées par certains seniors au cours du processus d'inscription à ce dispositif en 2018 ;

Considérant que le processus d'inscription a été considérablement simplifié et qu'un nouvel outil numérique, didactique et simple d'utilisation a été conçu pour la campagne d'inscriptions en 2019 ;

Considérant néanmoins que la maîtrise de l'informatique, bien qu'en progression chez les seniors, n'est pas encore acquise à certaines personnes qui pourraient être intéressé.e.s par le dispositif ;

Considérant qu'il est mis fin au principe du *premier arrivé premier servi* au bénéfice d'une plage d'inscription s'étalant sur trois semaines ;

Considérant qu'un protocole d'information garantissant une meilleure communication aux mairies d'arrondissement, incluant des sessions de formation des agents des mairies est mis en place en 2019 ;

Considérant que l'organisation de réunions d'information aux usagers en mairie est également prévu cette année ;

Considérant que toutes les mairies d'arrondissement ont mis en place des services de facilitation numérique qui permettent de répondre au besoin d'accompagnement humain à l'inscription à Paris sport Séniors qui est souhaitable pour une partie des usagers les plus éloignés du numérique.

Considérant l'importance affirmée de la Ville de Paris de la promouvoir la transparence démocratique, d'accompagner les chercheurs et développeurs, de stimuler l'innovation numérique et de développer l'écosystème des entreprises qui peuvent enrichir leurs services et créer de la valeur.

Considérant le développement de l'application *Dans Ma Rue* et l'importance de son utilisation par les Parisien.ne.s pour faire de Paris une ville plus propre et qui répond au plus près des besoins des citoyen.ne.s ;

Considérant le souhait de certains conseils de quartier, d'utiliser les données ouvertes de la Ville de Paris pour analyser les points noirs de la propreté dans le cadre de la Rue Zéro Déchet, afin de garantir un meilleur dialogue avec la mairie et les services notamment sur les sujets de propreté ;

Considérant que le délai de rafraîchissement très variables des données sur la plateforme : les données collectées par l'application *Dans ma Rue* ne sont rafraîchies qu'avec un délai de 6 mois entre la collecte et la mise à disposition sur la plateforme d'accès aux données ;

Considérant les problèmes d'harmonisation de codages des adresses et des caractères spéciaux, qui empêche une analyse géolocalisée fiable dans le temps ;

Considérant le volume croissant des données collectées dû à l'élargissement du champ des données collectées en *open data* (Que faire à Paris...) et l'utilisation croissante de l'application *Dans ma Rue* dans le 10^e arrondissement et dans tout Paris ;

Aussi, sur proposition de Pascal Julien et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Mairie de Paris:

- mette à disposition les données publiques accessibles collectées en temps réel dès lors qu'elles ont été stabilisées afin de mieux guider les efforts des services de propreté notamment ;
- nettoie les bases de données publiques accessibles (harmonisation des codages, tables de correspondance et reprise de l'historique) pour une meilleure qualité d'exploitation ;
- ouvre un chantier participatif de simplification des usages des données publiques accessibles pour faciliter l'appropriation des données par les citoyens ;
- mette en place un service de visualisation des données de « dans ma rue », accessible sur le web et depuis cette application.

